

## LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 25 février 2010

Date de la séance : 04 mars 2010

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 3

Absents : 2

**Présents** : Mmes BEUREL - BOLIS - COUDON - CUVIER - MM. DINIZ - FASSIER - GAUTHER - Mmes HAUTOY - LEGRAND - LIBIOUL - LOUREIRO - MACARIO - MM. MAUFROY - MIGUET - MOLAT - PLANTIN - PRESLE - PRONONCE - Mme RASCHKE - M. RAZAVET - Mmes ROCHE - SALOT.

**Absents avec procuration** : Mme DEMIGNÉ procuration à Mme SALOT - M. HERVEOU procuration à M. GAUTHER - M. MELIS procuration à Mme CUVIER

**Absents** : M. BORNAGHI - M. ROUX

**Secrétaire de séance** : M. FASSIER

**Président de séance** : M. PRONONCE.

**N°10/03/04/012**

**OBJET : Autorisation du Maire à augmenter le temps de travail hebdomadaire de deux adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe.**

Depuis de nombreuses années maintenant, un agent titulaire de la ville, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, est absent pour longue maladie.

Au fil du temps, une partie de ses tâches a été réaffectée sur les postes d'autres agents en charge de l'entretien ménagers des salles et locaux communaux et la ville fait appel à des agents non titulaires pour certains travaux.

Considérant que deux agents titulaires de la collectivité, travaillant actuellement à temps non complet (25 heures et 31 heures hebdomadaires), ont émis le souhait de voir leur temps de travail augmenter, les services municipaux ont élaboré une nouvelle répartition des tâches afin de permettre de diminuer le recours aux non titulaires et de modifier à la hausse le temps de travail des deux agents titulaires.

Si le Conseil Municipal en est d'accord, le temps de travail des deux agents serait porté, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, à 28 heures et 35 heures hebdomadaires.